



UCB
News

Assemblée Générale des Actionnaires d'UCB 2021

- Pour l'exercice 2020 : dividende brut de € 1,27 par action (+2 %), mis en paiement le 4 mai 2021
- Approbation de tous les points soumis au vote figurant à l'ordre du jour
- Message de Jean-Christophe Tellier, CEO d'UCB accessible sur le site internet corporate d'UCB

Bruxelles (Belgique), le 29 avril 2020 – 18h00 (CEST) – information réglementée – UCB a tenu aujourd'hui son Assemblée Générale annuelle des Actionnaires (AGA). Au vu des mesures prises par les autorités publiques pour lutter contre la pandémie de Covid-19 et en conformité avec l'article 7.137 du Code belge des Sociétés et des Associations, cette assemblée s'est déroulée virtuellement. Lors de l'AGA, 148 614 833 d'actions (soit 78,73% des actions avec droit de vote) étaient représentées.

Le message de M. Jean-Christophe Tellier, Chief Executive Officer d'UCB, publié à l'occasion de cette assemblée générale, est disponible sur le [site internet d'UCB](#).

Lors de son allocution, M. Tellier s'est exprimé en ces termes : « *Grâce à nos équipes résilientes, 2020 a été une autre excellente année pour UCB. Nous avons généré des résultats solides, démontrant une fois de plus que nous pouvons être certains que notre stratégie de croissance actuelle soutient notre capacité à nous sentir concernés, à nous améliorer et à obtenir des résultats.* »

Jean-Christophe Tellier a également souligné dans son message la performance de la société en ce début d'année 2021 : « *Nous constatons la poursuite de la bonne performance de 2020 – ce qui est conforme à nos attentes et aux perspectives 2021 que nous avons évoquées.* » Au sujet de la pandémie, M. Tellier a ajouté : « *Nous allons continuer à suivre de près l'évolution de la pandémie de COVID-19 et ses implications, de manière à évaluer les défis potentiels à relever, tant à court terme qu'à moyen terme. À ce jour, nous confirmons toutes les dates prévues pour les programmes de développement clinique d'UCB, comme cela a été annoncé à l'occasion de notre rapport relatif à l'exercice 2020, fin février. UCB continuera à surveiller l'impact de la COVID-19 sur toutes les études cliniques en cours et apportera toutes les modifications nécessaires.* »

Jean-Christophe Tellier a également évoqué l'anticorps anti-FcRn rozanolixizumab d'UCB : « *Nous allons mener des recherches auprès d'une autre population de patients : les personnes atteintes d'encéphalite auto-immune (EAI), maladie rare et grave dans laquelle le système immunitaire s'attaque au cerveau, provoquant crises d'épilepsie, troubles moteurs et déclin cognitif chez certains patients. Il n'existe pas de traitement approuvé pour l'EAI. Le programme de développement clinique d'UCB concernant le rozanolixizumab pour le traitement de l'EAI débutera par une étude de Phase 2 auprès de cette population de patients, prévue pour le troisième trimestre de cette année. Les premiers résultats sont attendus au quatrième trimestre 2023.* »

L'AGA a approuvé le versement au titre de l'exercice 2020 d'un dividende brut de € 1,27 par action (dividende net de € 0,889 par action) comparativement à € 1,24 par action pour l'exercice 2019 (€ 0,868 net). La date ex-dividende est le 30 avril 2021 et le dividende (coupon n° 24) sera mis en paiement le 4 mai 2021.

Lors de l'assemblée, plusieurs changements au niveau du Conseil d'Administration ont été soumis au vote et approuvés. Ainsi, l'AGA a nommé M. Stefan Oschmann en tant qu'administrateur indépendant.

M. Oschmann prendra la présidence du Conseil d'Administration, succédant à Mme Evelyn du Monceau, qui a atteint l'âge limite statutaire après plus de 35 ans de présence au Conseil. Mme Fiona du Monceau endossera également les fonctions d'administratrice. Elle deviendra vice-présidente du Conseil à la place de M. Pierre Gurdjian, qui restera au Conseil en tant qu'administrateur indépendant jusqu'à la fin de son mandat. Mme Fiona du Monceau est une représentante de l'Actionnaire de Référence et ne répond pas aux critères du Code 2020 de l'administrateur indépendant.

M. Roch Doliveux, qui est arrivé au terme de son mandat, n'a pas souhaité renouveler sa candidature pour des raisons personnelles, et va par conséquent quitter le Conseil et UCB. M. Jonathan Peacock siègera en tant qu'administrateur indépendant et succèdera à M. Albrecht De Graeve aux fonctions de président du Comité d'Audit. Le mandat de M. De Graeve a été reconduit pour une durée de 4 ans. M. De Graeve poursuivra ses fonctions d'administrateur indépendant jusqu'à l'Assemblée Générale de 2022.

Mme Viviane Monges restera membre indépendant du Conseil, suite au renouvellement de son mandat pour 4 ans. Elle restera également membre du Comité d'Audit. Le Conseil d'Administration d'UCB a accueilli parallèlement un nouveau membre, en la personne du Professeur Susan Gasser. Le Professeur Gasser remplacera le Professeur Alice Dautry, qui a atteint la limite d'âge statutaire mais qui restera membre du Comité Scientifique du Conseil. Sa cooptation au sein du Conseil, pour la période débutant au 1er janvier 2021, a également été confirmée.

À propos des changements opérés au Conseil d'Administration, Jean-Christophe Tellier a tenu à remercier personnellement et au nom d'UCB les membres qui ont quitté le Conseil après des années d'excellents services à la société : *« Je souhaiterais fait part de ma reconnaissance et de ma gratitude envers notre présidente, Evelyn du Monceau, qui s'est retirée après cette assemblée. Son expertise et ses conseils ont été inestimables. Evelyn a fait montre durant toutes ces années d'un engagement inébranlable en faveur de l'amélioration des soins de santé et de la recherche de solutions thérapeutiques pour répondre aux besoins non satisfaits des patients. Jean-Christophe a également tenu à remercier le précédent CEO d'UCB, et membre du Conseil, Roch Doliveux, qui quitte également le Conseil : « M. Doliveux a dirigé UCB pendant de nombreuses années et a joué un rôle déterminant dans la transformation de la société en un leader biopharmaceutique. Nous avons travaillé ensemble pendant plusieurs années, au cours desquelles ses conseils et son soutien m'ont été très précieux. »*

Le curriculum vitae des membres du Conseil peut être consulté sur le site internet d'UCB : <https://www.ucb.com/investors/UCB-governance>.

Tous les autres points soumis au vote figurant à l'ordre du jour de l'AGA ont été approuvés par les actionnaires. De plus amples informations, dont le détail des votes, seront bientôt disponibles sur le [site internet d'UCB](#).

Le Rapport annuel intégré 2020 d'UCB peut être téléchargé depuis le site internet d'UCB à l'adresse <https://www.ucb.com/investors/Download-center>. Il est également disponible sur le portail en ligne à l'adresse : <https://reports.ucb.com/annual-report-2020/home>.

Les résultats financiers du premier semestre 2021 seront publiés le 29 juillet 2021.

L'Assemblée Générale de l'année prochaine se tiendra le 28 avril 2022.

Pour de plus amples informations

Investor Relations

Antje Witte,
Investor Relations, UCB
Tél. : +32 2 559 9414
antje.witte@ucb.com

Global Communications

Laurent Schots,
Media Relations, UCB
Tél. : +32 2 559 9264
Laurent.schots@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant environ 8 400 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de € 5,3 milliards en 2020. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news

Déclarations prospectives d'UCB

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives y compris, mais non exclusivement, des déclarations contenant les termes « estime », « prévoit », « devrait », « a l'intention de », « considère », « peut » et « continue » ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats ou des pratiques juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques (connus ou inconnus), incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats, performances ou réalisations réels d'UCB ou du secteur et ceux contenus de façon explicite ou implicite dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : la propagation et l'impact globaux de la COVID-19, l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables ou dans les délais impartis, les coûts associés à la recherche et au développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les problèmes de sécurité, de qualité, d'intégrité des données ou de fabrication ; les violations (potentielles ou réelles) de la sécurité et de la confidentialité des données, ou les perturbations de nos systèmes informatiques, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, la concurrence

d'autres produits, y compris les biosimilaires, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. Rien ne permet de garantir que de nouveaux produits candidats seront découverts ou identifiés dans le pipeline et feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. La transition du concept au produit commercial est incertaine ; les résultats précliniques ne garantissent pas la sécurité et l'efficacité des produits candidats chez l'homme. Jusqu'à présent, la complexité du corps humain est impossible à reproduire dans des modèles informatiques, des systèmes de culture cellulaire ou des modèles expérimentaux animaliers. Les délais d'achèvement des essais cliniques et d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des produits ont connu des évolutions dans le passé et UCB anticipe une imprévisibilité similaire pour l'avenir. Les produits (ou produits potentiels) qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations en matière de licences peuvent donner lieu à des différends et des litiges entre les partenaires ou peuvent se révéler moins sûrs, moins efficaces ou moins fructueux sur le plan commercial que ce qu'UCB aurait pu croire au début du partenariat. Les efforts d'UCB visant à acquérir d'autres produits ou sociétés et à intégrer les opérations des sociétés rachetées peuvent ne pas être aussi fructueux que ce qu'UCB aurait pu croire au moment de l'acquisition. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits et/ou appareils. La découverte de problèmes importants avec un produit similaire à l'un de ceux d'UCB touchant une catégorie entière de produits risquerait d'avoir un effet négatif important sur les ventes de toute la catégorie de produits concernée. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé (et notamment la pression sur les prix, la surveillance politique et publique, les habitudes ou les pratiques des clients et des prescripteurs), par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant les activités et les résultats liés à la tarification et au remboursement des produits biopharmaceutiques. Enfin, une panne, une cyberattaque ou une atteinte à la sécurité des informations risquerait de compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes d'UCB.

Compte tenu de ces incertitudes, il convient de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. Il ne peut y avoir aucune garantie quant au fait que les produits expérimentaux ou approuvés potentiellement décrits dans le présent communiqué de presse soient soumis aux autorités ou obtiennent l'autorisation de mise sur le marché (ou dans le cadre de toute indication ou tout étiquetage supplémentaire) sur un marché donné ou à un moment donné, ni que ces produits connaissent ou puissent continuer à connaître un succès commercial à l'avenir.

UCB ne fournit ces informations, déclarations prospectives incluses, qu'à la date du présent communiqué de presse et, sauf indication contraire, cela ne reflète aucun impact potentiel de l'évolution de la pandémie de COVID-19. UCB suit de près l'évolution de la situation dans le monde entier afin d'évaluer l'importance financière de cette pandémie pour ses activités. UCB décline expressément toute obligation de mise à jour des informations contenues dans le présent communiqué de presse (soit pour confirmer les résultats réels, soit pour signaler ou répercuter tout changement dans ses déclarations prospectives à cet égard, ou encore tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels reposent ces déclarations), sauf si lesdites déclarations sont requises en application des lois et réglementations en vigueur.